

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **248/2023/CAB**
Conseil d'Administration du 26 mai 2023 :

Sujet : Désignation de trois représentants usagers au conseil documentaire du SCD

Trois étudiants élus se portent volontaires pour siéger au conseil documentaire du SCD, il s'agit de :

- Sophie MARTINOLLE
- Valentin MOULIN
- Maxime RODRIGUES

Les membres élus du Conseil d'Administration se prononcent sur cette désignation.

Membres en exercice : 36
Nombre de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0
Ne souhaite pas participer au vote : 0

Fait à Limoges, le 26 mai 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de mai 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 30 mai 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*